

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 12 Mars 2024

Délibération n°2024-MAIRIE-017

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visio-conférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : VOLPELLIERE Stéphanie

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, RAMON Guillaume,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 M49 Assainissement

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
29/02/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 M49 Assainissement :

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 26 784.13 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 30 835.78 €

Le conseil municipal approuve, le budget primitif M49 Assainissement 2024.

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire

